

Postulat du Groupe PS

Auteurs : Véronique Polito & Marc'Aurelio Andina

Titre : Favoriser le logement d'utilité publique en tenant compte des aspects de durabilité écologique

Dans le cadre de sa réponse au Postulat 002 « Développement du logement coopératif » transmis le 20.3.2014, le Conseil communal est également invité à :

- fournir un aperçu des différents modèles de promotion de logement coopératif développés en Suisse, en particulier ceux favorisant les projets répondant à des critères de durabilité écologique ;
- faire le point des programmes de promotion du logement existant aux niveaux fédéral et cantonal et explorer les possibilités de subventionnement de projets coopératifs, notamment ceux à caractère durable (ex. fonds pour le logement d'utilité publique ou durable) ;
- proposer des scénarios de politique communale plus volontaristes en matière de logement d'utilité publique et à caractère durable.

Développement :

Lors de sa dernière séance, le Conseil général a transmis au Conseil communal un postulat « Développement du logement coopératif ». Le Groupe socialiste a unanimement soutenu le postulat. Il a cependant regretté que le débat se concentre sur la question des logements sociaux, les opposants au postulat mentionnant notamment les efforts déjà consentis en matière d'aide au logement.

En Suisse, il existe en effet différents types de logements d'utilité publique. Le « logement coopératif » ne s'adresse généralement pas qu'aux bas revenus, mais vise également la classe moyenne. C'est notamment le cas des projets coopératifs tenant compte spécifiquement des aspects écologiques. Un exemple parmi d'autres de coopérative de ce type est celui du quartier d'Oberfeld à Berne (<http://wohnenimoberfeld.ch/web/>), un projet développé grâce à une politique du logement volontariste favorable au projet d'utilité publique et à caractère écologique.

Au niveau de la Confédération des mesures ont été prises ou sont en passe de l'être. La Confédération envisage notamment d'accorder un droit de préemption aux communes en faveur des coopératives d'habitation. D'autres mesures sont en cours aux niveaux fédéral, cantonal ou communal (voir notamment <http://www.wohnbund.ch/fr/home>).

Vu la pénurie de logement et les risques de spéculation qui en résultent, il est du devoir des communes d'adopter une politique du logement responsable qui favorise un marché immobilier pratiquant des prix accessibles à toutes les catégories de la population. Avec le présent postulat, le groupe PS souhaite que le Conseil communal de Villars-sur-Glâne élabore une politique du logement plus volontariste qui, en complémentarité à l'aide au logement, favorise le développement d'un parc immobilier répondant aussi bien à des critères de durabilité sociale qu'écologique.